



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2024

Résolution 2726 (2024)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9575^e séance,
le 14 mars 2024**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions, les déclarations de sa présidence et les déclarations à la presse concernant la situation au Soudan du Sud,

Considérant que la situation au Soudan du Sud continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), établi dans la résolution [2677 \(2023\)](#), jusqu'au 30 avril 2024 et autorise la Mission à utiliser tous les moyens nécessaires pour mener à bien ses tâches ;

2. *Décide* de rester activement saisi de la question.

